

SEANCE DU 25 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION
18.06.2026

L'an deux mil vingt-six le

JEUDI 25 JUIN 2026 à 20H00

DATE D'AFFICHAGE
25.06.2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Pascale BAY :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27

Secrétaire de séance
Mme SEVERINE FELIX

ETAIENTS PRESENTS :

Mmes. BAY, Balsa, FELIX, TRULLARD, BALLANSAT, BOULIO, DESPORTES GOETZMANN, GONZALEZ, LARGE, MEYREL, ROZET, M.M. DEBIESSE, OBRECHT, PONT, BERTHET, CHALANDON, CHAOUAT, CHEVRIER, COTE, MARQUIER, MELI, MULLER, RENAULT, SCHEIDEGGER,

ETAIENT EXCUSES :

Mme MIRABEL, ayant donné procuration à Mr CHALANDON
Mr DESCHAUMES ayant donné procuration à Mme BOULIO

Madame Séverine FELIX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 5 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

Madame Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 26/39 :

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DE LA COMMUNE

Après présentation par Madame le Maire, les Membres du Conseil Municipal présidé par Monsieur Jean-Pierre DEBISSE, 1^{er} adjoint au Maire, à l'unanimité :

- APPROUVENT, en l'absence de Madame le Maire, le Compte Financier Unique 2025 de la commune, qui fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 742 492,86 € et un excédent d'investissement de 439 171,74 €.
-

DOSSIER 26/40 :
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	25
Nombre de membres exprimés	27
VOTES	
Pour	27
Contre	0
Abstentions	0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	548 927,13
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	193 565,73
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	742 492,86
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	439 171,74
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-869 500,00
Besoin de financement F. = D. + E.	430 328,26
AFFECTATION =C. = G. + H.	742 492,86
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	430 328,26
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	312 164,60
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DOSSIER 26/41 :
OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget primitif communal a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 5 mars 2026. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications à cette prévision afin d'ajuster les budgets.

BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
75	75888	01	Remboursements sinistre	6 000,00
			Sous-total Réel	6 000,00
			TOTAL	6 000,00

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
			Sous-total Réel	00,00
023	023	01	Virement à la section d'investissement	6 000,00
			Sous-total Ordre	6 000,00
			TOTAL	6 000,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
021	021	01	Virement à la section d'Investissement	6 000,00
041	203	01	Etudes	80 000,00
			Sous-total Ordre	86 000,00
			Sous-total Réel	00,00
			TOTAL	86 000,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
041	2135	01	Travaux	80 000,00
			Sous-total Ordre	80 000,00
21	2121	511	ENV 25	-11 000,00
21	21318	510	VESTIAIRE TECNHIQUE	-21 500,00
21	21351	322	SPO26	14 000,00
21	21351	020	BAT 26	- 20 000,00
21	2152	212	PRIMAIRE	52 000,00
21	2152	845	MAT VOI 25	- 5 000,00
21	2188	020	INFOCOM 25	- 2 500,00
			Sous-total réel	6 000,00
			TOTAL	86 0000,00

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- APPROUVENT ces modifications budgétaires.

DOSSIER 26/42 :**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES**

Sur proposition de Madame le Maire et afin de représenter la commune au sein de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, les membres du conseil municipal

DESIGNENT par 23 voix pour et 4 abstentions :

- Mr Jean-Pierre DEBIESSE titulaire et Mr Gilles OBRECHT suppléant comme délégués de la commune auprès de la

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour tout ce qui relève du secteur MOBILITÉ – VOIRIE et à sa commission.

- Mme Séverine FELIX titulaire et Mr Mathieu CHEVRIER suppléant comme délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour tout ce qui relève du secteur ÉCONOMIE - COMMERCE – TOURISME et à sa commission.
- Mme Michèle Balsa titulaire et Mr Eric PONT suppléant comme délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour tout ce qui relève du secteur FAMILLES ET SERVICES et à sa commission.
- Mr Gilles OBRECHT titulaire et Mr Guillaume RENAULT suppléant comme délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour tout ce qui relève du secteur AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT et à sa commission.
- Mr Jean-Pierre DEBIESSE titulaire et Mr Gilles OBRECHT suppléant comme délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour tout ce qui relève du secteur HABITAT – URBANISME et à sa commission.
- Mr Gilles OBRECHT titulaire et Mr François SCHEIDEGGER suppléant comme délégués de la commune auprès de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour tout ce qui relève du secteur COMMISSION DÉCHETS et à sa commission.

DOSSIER 26/43 :

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DES ETUDES GARDERIES PERISCOLAIRES

Madame le Maire, présente aux Membres du Conseil Municipal le projet d'un nouveau règlement intérieur pour les études garderies périscolaires permettant de prendre en compte certains problèmes de discipline actuels en modifiant son article 8.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT le nouveau règlement intérieur de la garderie périscolaire tel que joint.

DOSSIER 26/44 :

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE

Madame le Maire, présente aux Membres du Conseil Municipal le projet d'un nouveau règlement intérieur pour le restaurant scolaire permettant de prendre en compte certains problèmes de discipline actuels en modifiant son article 8.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire tel que joint.
-

INFORMATIONS

Mme le Maire fait le point sur l'actualité de la Commune.

La séance est levée à 22 heures.